

Procès verbal du Conseil d'Ecole du mercredi 15 novembre 2006
Année scolaire 2006-2007

Présents :

Enseignants : Mme Blackburn, Melle Orcel, Melle Daniel, Melle Mercé, M. Damond, Mme Ladjel, Mme Charlot

Parents élus votants : M. Majid Kamil, Mme SY Maimouna Lemrabott, M. Eric Ducarois, Mme Al Nabhani Ihlam, Mme Hibo Abdoul-Wahab, M. Sédéna Ould Yahya, Mme Ouellaj Hinda.

Attachée de Coopération : Mme Bourgeade

Directrice : Mme Le Bras-Lestrémau

Excusés :

Proviseur : M. Sachet

Inspecteur de l'Education Nationale : M. Bernard

La séance débute à 16h35.

Bilan des élections des représentants des parents d'élèves :

1 seule liste de candidats,
493 inscrits sur la liste électorale,
55 votants, soit 11,7 % de votants,
7 bulletins nuls,
48 votes.

Missions du Conseil d'Ecole :

Le Conseil d'Ecole constitué d'enseignants, de parents d'élèves, de l'Attachée de Coopération représentant le SCAC, du Proviseur du Lycée sous la présidence de la Directrice de l'Ecole Primaire vote le règlement intérieur, établit le calendrier scolaire et donne son avis sur toutes les questions de la vie de l'école.

Les effectifs et le personnel :

Présentation de l'annexe 1.

Point sur les livres et le matériel scolaire :

L'ACS gère la location-vente des livres scolaires. A ce jour, il manque encore les manuels de mathématiques pour les CM2 et quelques livres. Ce système assez contraignant permet néanmoins d'avoir presque tous les livres à la rentrée et aux enseignants de travailler dans de meilleures conditions.

Les enfants ont généralement toutes les fournitures demandées sur les listes distribuées en fin d'année ou lors de leur inscription.

Révision du règlement intérieur de l'école et vote :

Les modifications d'horaires par rapport à l'an passé et la mise en place d'une infirmerie impliquent quelques modifications techniques sur le règlement intérieur de l'école. Les corrections sont discutées et approuvées.

Le règlement est voté à l'unanimité.

Informations sur les actions de l'élémentaire intégrées dans le Projet d'Etablissement :

Présentation du Projet d'Ecole voir annexe 2.

Durant l'année 2006-2007, 20 actions seront menées à l'Ecole Primaire, 8 enseignants partiront en stage de formation continue d'une semaine et la directrice partira une fois en formation et une fois pour préparer le PRF lors du séminaire des Directeurs et des Chefs d'Etablissement.

Pas de commentaire sur les actions.

Résultats des évaluations :

CE1 : Cette évaluation nationale qui permet de déterminer le profil des élèves, a lieu en deux temps : une première partie qui concerne tous les élèves et une deuxième où on affine les difficultés des élèves qui n'ont pas réussi à la première partie.

Il en ressort que 6 élèves sont en difficulté au CE1 bleu et 7 en CE1 orange.

CE2 : Cette évaluation nationale, lancée en 1989, permet de cerner les élèves qui sont en difficulté. Elle évalue les notions attendues en début de CE2. Les résultats sont donnés en pourcentage de réussite. Les résultats des élèves de l'établissement sont les suivants :

68,2 % en Français,

66,5 % en Mathématiques.

Les parents des élèves de CE2 ont eu les résultats de leur enfant lors d'une réunion où les évaluations ont été expliquées et commentées. Les élèves ayant des résultats faibles bénéficient d'une aide spécifique : soutien pour les élèves en difficulté et mise en place d'un PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) pour les élèves en grande difficulté.

6^{ème} : Le même type d'évaluation est prévu en sixième, les résultats sont les suivants :

56,7 % en Français,

63,7 % en Mathématiques.

Organisation de la semaine :

Un premier constat, la semaine est décousue et mal équilibrée. A partir du CE1, les journées du lundi et mardi sont trop longues, ce qui donne un début de semaine très chargé.

La proposition est donc de mettre sur pied une commission chargée d'étudier et d'élaborer plusieurs possibilités de répartition horaire qui seront proposées et commentées pour avis en Conseil d'Ecole puis soumis au vote du Conseil d'Etablissement.

Cette commission est composée de :

- deux parents d'élèves choisis parmi les parents élus au Conseil d'Ecole,
- deux enseignants de l'école,
- deux membres de la direction, la Directrice et le Proviseur.

Elle se réunira le mercredi 6 décembre à 17h pour ses premiers travaux.

Animations de l'ACS :

Le Président de l'ACS fait le point sur les activités sportives et culturelles organisées. Elles rencontrent un grand succès, tous les groupes sont complets.

Cette année, les membres de l'ACS pensent renouveler leur participation dans les actions suivantes :

- *initiation au cirque,*
- *kermesse,*
- *fête de l'ACS,*
- *cross.*

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 18h30.

La Directrice, Mme Le Bras-Lestrétau